

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 juillet 2022

Compte-rendu affiché le 12 juillet 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 01
juillet 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Françoise BÉRARD, Patrick
FAURE, Céline MAROLLEAU, Aïcha BEZZAYER,
Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ,
Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile
BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe
MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien
BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Ikrame TOURI, David HORNUS, Yves GAVAUT,
Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS,
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Fabienne
TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Ikrame TOURI à Aïcha BEZZAYER, David HORNUS à
Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT à Etienne FILLOT,
Laurent DURIEUX à Sonia MONFORT, Camille EL-BATAL
à Jacky BÉJEAN, Eric VALOIS à Laure LAURENT,
Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno
DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à
Philippe MASSON, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PROGRAMMATION SOCIALE 2022
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE
VILLE

Délibération : 07.2022.108

Transmis en préfecture le : 11/07/2022

RAPPORTEUR : Madame Delphine CHAPUIS

Le contrat de ville élaboré pour la période 2015-2020 et prolongé jusqu'en 2023, a pour objectif de mettre en œuvre un projet d'ensemble pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Tous les domaines de l'action publique sont mobilisés : l'éducation, l'urbanisme, l'emploi, la santé, l'action sociale, la médiation ou encore la tranquillité publique. Pour la commune de Saint-Genis-Laval, le contrat de ville s'applique sur deux quartiers : le quartier des Collonges classé en Quartier politique de la ville (QPV) et le quartier des Basses Barolles, classé en Quartier en veille active (QVA).

Chaque année, les partenaires signataires du contrat de ville (État, CAF, Métropole de Lyon et Région Auvergne-Rhône-Alpes) soutiennent des actions déployées au plus près des habitants à travers un appel à projets appelé « la programmation sociale ».

Cette programmation annuelle de la politique de la ville soutient des projets en proximité apportant des améliorations sensibles aux conditions de vie des habitants et menés soit par des associations, soit par des services de la ville.

Elle vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

Dans une lettre de cadrage adressée aux maires de la Métropole, le préfet pour l'égalité des chances a indiqué trois objectifs prioritaires pour le soutien de l'État dans le cadre de crédits de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) destinés à la programmation sociale de 2022 :

- L'accès à l'emploi
- Cibler des actions en faveur de la jeunesse
- Promotion des principes républicains, en promouvant l'égalité des chances

Les priorités municipales en matière de cohésion sociale en lien avec le plan de mandat sont les suivantes :

- le lien social et intergénérationnel
- la prévention des exclusions
- la prévention et la promotion de la santé
- le soutien à la parentalité
- la réussite éducative
- le logement
- l'insertion professionnelle des jeunes
- l'emploi
- l'accès à la culture et aux loisirs
- les égalités

La commune coordonne l'appel à projets *programmation sociale* en reprenant les objectifs de l'État et ceux de l'équipe municipale, dans le but d'arbitrer le développement des projets et leur financement.

En 2022, 19 dossiers ont été déposés et présentés à la mairie de Saint-Genis-Laval et à ses partenaires (CAF, préfet à l'égalité des chances, via le délégué du préfet). Les projets retenus de façon partenariale sont ceux qui apportent une présence de proximité sur le terrain, évaluable en terme de public des quartiers prioritaires touchés et qui favorise le partenariat entre associations et habitants.

Pour cette année 2022, la programmation sociale maintient 12 porteurs de projets pour 18 actions.

Thématique	N°	Nom de l'action	Porteur de l'action	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
Pilotage, ingénierie	1	Pilotage de projet Politique de la Ville (R)	Ville	Programmation, suivi et évaluation des actions Politique de la Ville sur le territoire	47 597€	16 949€	État : 13 700€ Métropole : 16 948€

Thématique	N°	Nom de l'action	Porteur de l'action	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
				communal			
Habitat, cadre de vie	2	Étude - action pour l'implantation d'une action intercommunale d'auto-rénovation accompagnée (N)	Compagnons Bâtisseurs	Accompagnement des habitants en auto-rénovation de leur habitat. La présente action a pour objet d'identifier les besoins du territoire	25 000€	2 000€	Autres collectivités locales (Brignais, Irigny, La Mulatière, Pierre-Bénite) : 8 000€ Métropole : 4 000 € (GSUP) Bailleurs : 2 000 € TFPB : 6 000 € Autofinancement : 3 000€
Emploi Insertion	3	Moov emploi (N) (SOL)	Mission Locale	Action pour consolider le projet professionnel de jeunes (une journée en entreprise et formation au code de la route)	14 691€	0 €	État : 8 000 € Mission Locale : 6 691€
	4	Mon image ma voix (R) (SOL)	Mission Locale	Mise en situation d'embauche avec préparation des entretiens, afin d'apprendre les codes du monde du travail	17 189€	600 €	État : 6 700 € (répartition : Brignais : 1 700 €, Oullins : 2 000€, Pierre-Bénite : 1 000€, Saint-Genis-Laval : 2 000 €) Autres collectivités locales (Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Vernaison): 3 800€ Mission Locale : 6 089€
	5	Informatique et insertion professionnelle (R) (SOL)	Oasis	Rendre autonomes les personnes en insertion dans l'utilisation de l'outil informatique	24 500€	2 000€	État : 10 500 € (répartition : Oullins : 4 500€, Pierre-Bénite : 4 000€, saint-Genis-Laval : 2 000 €) Autres collectivités locales (La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Vernaison): 11 000€ Autofinancement : 1 000 €
	6	Wi-filles (N)	FACE	Faire découvrir aux jeunes filles les possibilités offertes par le secteur numérique (3 filles de Pierre Bénite et 6 filles de SGL entre 14 et 17 ans) par le biais de découverte métiers et ateliers pratiques	12 770€	2 000€	Région : 3 000 € Métropole : 4 000 € Aides privées : 3 770 €
Développement économique	7	Citéslab - Service d'amorçage de projets (R) (SOL)	Graines de SOL	Accompagnement de personnes habitant le QPV et souhaitant créer leur entreprise	65 400€	8 168€	État : 11 000 € (répartition : Brignais : 2 500 €, Oullins : 3 000€, Pierre-Bénite : 3 000€, Saint-Genis-Laval : 2 500 €) Autres collectivités locales (Brignais, Oullins, Pierre-Bénite): 16 300€ Métropole : 15 000 € Banque Publique

							d'investissement : 14 932€
Accès aux droits	8	Accompagnement administratif et numérique (R) (SOL)	AMELY	Permanences d'aides aux démarches administratives dématérialisées pour accompagner les personnes en situation d'illectronisme	11 250€	1 000€	État : 5 250 € (répartition : Brignais : 1 500 €, Oullins : 1 250€, Pierre-Bénite : 1 000€, saint-Genis-Laval : 1 500 €) Autres collectivités locales (Brignais, Oullins, Pierre-Bénite): 5 000€
	9	Accès au droit et médiation citoyenne (R) (SOL)	AMELY	- <u>Accès au droit</u> : Permanences hebdomadaires d'accès au droit assurées par des juristes (N) - <u>Médiation citoyenne</u> : Éviter les voies judiciaires pour régler les conflits par la médiation (R)	41 190€	4 000€	État : 7 500 € (répartition : Brignais : 2 000 €, Oullins : 2 000€, Pierre-Bénite : 1 500€, saint-Genis-Laval : 2 000 €) Autres collectivités locales (Brignais, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite): 14 850€ Fonds propres : 14 840€
	10	Permanences d'aide aux victimes (R)	VIFILAVI	Accueil et accompagnement juridique et psychologique de victimes d'infractions pénales	2 500€	2 500€	
Lien social, culture, santé	11	Plateforme linguistique (R) (SOL)	AFI	- Coordination des ateliers socio-linguistiques sur la Commune - Réseau du sud ouest lyonnais en matière de FLE - Permanences d'accueil au PSP pour évaluer le niveau en français et les besoins des bénéficiaires	42 095€	4 273€	Autres collectivités locales (Brignais, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Vernaison): 12 222 € Région : 3 600 € Fonds propres : 5 500€ État (Direction des Migrations et de l'intégration) : 16 500€
	13	Collonges en Résonance (N)	Centre Musical et artistique	Interventions musicales proposé sur plusieurs temps de l'enfant	14 630€	1 960€	État : 2 000€ Métropole : 4 000€ Autofinancement : 6 670 €
	14	Avec et pour les habitants (N)	Ville - Mixcube	Fédérer les habitants du quartier des Collonges autour de leur cadre de vie, former les habitants pour qu'ils aillent recueillir la parole des autres habitants, leurs attentes sur leur quartier et formuler des propositions d'amélioration	9 300€	4 300€	État : 5 000€

	1 5	La culture pour bien vivre ensemble (N)	Ville - Mixcube	Être relais et promouvoir l'offre culturelle de la Ville auprès des habitants du quartier, organiser une œuvre culturelle collective et organiser plusieurs événements culturels au sein de la structure	8 000€	4 000€	État : 4 000 €
Lien social, culture, Santé	1 6	Lecture hors les murs (N)	Ville - B612	Action menée auprès d'un public en grand difficulté de lecture, mise en place de temps de lecture partagée au sein de structures d'accueil de l'enfant et sa famille. En partenariat avec l'association <i>A livre ouverts</i>	2 710€	1 460€	État : 1 250 €
	1 7	Rencontre de genres et genre de rencontres (N)	Archipel	Mise en place d'ateliers et rencontres artistiques (cinéma + spectacle vivants), création d'un documentaire co-construit avec des femmes issues du QPV, ateliers programmation court métrages avec des élèves du collège Giono	13 000€	2 000€	État : 1 500 € DRAC : 4 500 € Autofinancement : 5 000€
Éducation , soutien à la parentalité	1 8	PRE (R)	Ville	Proposer un accompagnement individualisé pour des enfants de 3 à 16 ans qui rencontrent des difficultés multiples (scolaires, éducatives, comportementales ...) Compléter l'offre existante en matière d'éducation, de soutien à la parentalité, de santé et d'activités socioculturelles et sportives.	65 000€	35 000 €	État : 30 000 €

Vu l'avis de la commission n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 27 juin 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la Programmation sociale annuelle de la Politique de la Ville pour l'année 2022 telle que présentée ci-dessous ;
- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations dans le cadre de cette programmation sociale annuelle comme suit :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Nom du bénéficiaire	Subventions 2022 allouées
Etude-action auto-rénovation accompagnée	2	Compagnons Bâtisseurs	2 000 €
Mon image, ma voix	4	Mission Locale	600 €
Informatique et insertion professionnelle	5	Oasis	2 000 €
Wi-filles	6	FACE	2 000€
Cités Lab	7	Graines de SOL	8 100 €
Accompagnement administratif et numérique	8	AMELY	1 000 €
Médiation citoyenne	9	AMELY	4 000 €
Plateforme linguistique	11	AFI	4 273 €
Collonges en résonance	13	CMA	1 960 €
Rencontre de genres et genre de rencontres	17	Archipel	2 000 €

- **PRÉCISER** que les dépenses de subventions seront imputées sur le budget principal 2022 de la ville au chapitre 65 « charges de gestion courante » et que le versement interviendra au terme des actions. Les montants des subventions votés ci-dessus sont conditionnés à la réalisation de l'action décrite. En cas de non réalisation ou de réalisation partielle, après avis contradictoire dans un délai de 1 mois, un remboursement sera demandé au prorata de la non réalisation.
- **DIRE** que les actions portées directement par la Commune seront imputées sur le budget principal 2022 de la Ville au chapitre 011 « charges à caractère général » comme suit :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Enveloppe maximum allouée
Permanences d'aide aux victimes	10	VIFILAVI	2 500 €
Avec et pour les habitants	14	Ville- Mixcube	4 300 €
La culture pour bien vivre ensemble	15	Ville- Mixcube	4 000 €
Lecture hors les murs	16	Ville - B612 - A livre Ouverts	960 €

- **PRENDRE ACTE** que des subventions seront sollicitées pour les actions suivantes menées par la Ville :

Libellé de l'action	Numéro de l'action	Porteurs du projet	Institutions sollicitée (s)	Montant
Chef de projet	1	Ville	État Métropole	13 700€ 16 948€
Avec et pour les Habitants	14	Ville - Mixcube	État	5 000€
La culture pour tous comme	15	Ville - Mixcube	État	4 000€
Lecture hors les murs	16	Ville - B612	État	1 250€
PRE	18	Ville	État	30 000€

- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Delphine CHAPUIS**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.